

SIAEP de La Vigne aux Champs

2 Rue des Sables – 41140 THESEE

02.54.71.42.65

aep-thesee@wanadoo.fr

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable (RPQS-AEP)

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
sont sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

<u>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</u>	1
1.1 <u>PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI</u>	1
1.2 <u>MODE DE GESTION DU SERVICE</u>	1
1.3 <u>ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE</u>	1
1.4 <u>CONVENTIONS D'IMPORT ET (OU) D'EXPORT</u>	1
1.5 <u>NOMBRE D'ABONNEMENTS</u>	2
1.6 <u>PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU</u>	2
1.7 <u>PRODUCTION</u>	3
1.8 <u>ACHATS D'EAUX TRAITEES (IMPORTATIONS)</u>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.9 <u>VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE</u>	3
1.10 <u>AUTRES VOLUMES</u>	3
1.11 <u>LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)</u>	3
1.12 <u>RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES</u>	4
<u>2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</u>	5
2.1 <u>MODALITES DE TARIFICATION</u>	5
2.2 <u>FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS</u>	5
2.3 <u>DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS</u>	6
2.3 <u>RECETTES (EN €)</u>	7
<u>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE</u>	8
3.1 <u>QUALITE DE L'EAU</u>	8
3.2 <u>INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU</u>	8
3.3 <u>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX</u>	9
3.4 <u>RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION</u>	10
3.5 <u>INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES</u>	11
3.6 <u>INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU</u>	12
3.7 <u>TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE</u>	12
<u>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</u>	12
4.1 <u>BRANCHEMENTS EN PLOMB</u>	12
4.2 <u>TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE (EN €)</u>	13
4.3 <u>ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (EN €)</u>	13
4.4 <u>AMORTISSEMENTS</u>	13
<u>PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER</u> <u>ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE</u>	13
<u>PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE</u> <u>DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE</u>	13
<u>5. ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE</u> <u>DOMAINE DE L'EAU</u>	14
5.1 <u>ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE</u>	14
5.2 <u>OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)</u>	14
<u>6. INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITES DISPOSANT</u> <u>D'UNE CCSPL</u>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.1 <u>TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES</u> ..	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.2 <u>DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS</u>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.3 <u>DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE</u>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.4 <u>TAUX DE RECLAMATIONS</u>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.5 <u>TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE</u>	15

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP de La Vigne aux Champs
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal - EPCI

- Compétences liées au service :

X Production

Transfert

X Distribution

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :
Monthou sur Cher, Noyers sur Cher, Pontlevoy, Saint Romain sur Cher, Thenay, Thésée

- Existence d'un schéma de distribution Non Oui, date d'approbation :
- Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation :
- Existence d'une CCSPL Non Oui

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en X régie

- Régie avec prestataire de service
- Délégation de service public (affermage ou concession)

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 8774 habitants.

1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Import / export				

1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2016	2017	Observations
- abonnés domestiques	5194	5227	
- abonnés non domestiques			
Total des abonnés	5194	5227	

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante (que pour les EPCI) :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés total au 31/12/2017
Monthou sur Cher	609	606
Thésée	738	747
Saint Romain sur Cher	828	823
Noyers sur Cher	1585	1573
Pontlevoy	942	921
Thenay	492	524

1.6 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service a 1 ressource.

	Type de ressource et implantation	Débit nominal ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 (en m ³)	Volume prélevé durant l'exercice 2017 (en m ³)	Observations
1	Les Grands Champs (St Romain sur Cher)		132.051 m ³	133.720 m ³	
2	For Moulin le Comte (St Romain sur Cher)		103.931 m ³	110.843 m ³	
3	Les Trois Croix (Monthou sur Cher)		91.360 m ³	93.836 m ³	
4	Noyer Bataillon (Monthou sur Cher)		159.354 m ³	165.487 m ³	
5	Route de Blois (Pontlevoy)		104.916 m ³	99.766 m ³	
Total des prélèvements			591.612 m³	603.652 m³	

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités)

1.7 Production

Le service a 5 stations de production.

	Localisation	Volume produit durant l'exercice 2016 (en m ³)	Volume produit durant l'exercice 2017 (en m ³)	Observations
1	Les Grands Champs (St Romain sur Cher)	132.051 m3	133.720 m3	
2	For Moulin le Comte (St Romain sur Cher)	103.931 m3	110.843 m3	
3	Les Trois Croix (Monthou sur Cher)	91.360 m3	93.836 m3	
4	Noyer Bataillon (Monthou sur Cher)	159.354 m3	165.487 m3	
5	Route de Blois (Pontlevoy)	104.916 m3	99.766 m3	

1.9 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 (en m ³)	Volumes vendus durant l'exercice 2017 (en m ³)	Observations
Abonnés domestiques	351.471 m3	438.210 m3	
Autres abonnés			
Total vendu aux abonnés : V₇			
Service de ⁽¹⁾			
Service de ⁽¹⁾			
Total exporté vers d'autres services : V₃			

⁽¹⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

1.10 Autres volumes

Volume de service : V₉ = 9879 m³/an

(Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)

Volume consommateurs sans comptage : V₈ = _____ m³/an

(Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

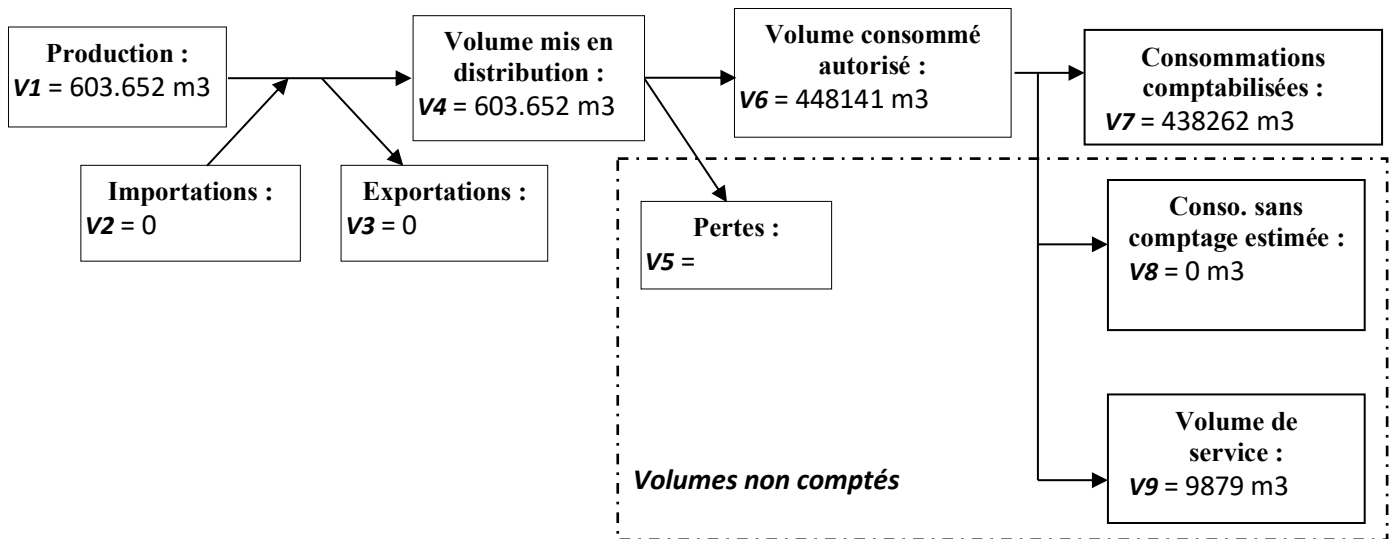
1.11 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 300 kilomètres au 31/12/**2017**.

1.12 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- V_2 ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- V_3 ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_6 - V_4$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- V_9 ou volume de service du réseau (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables aux 01/01/ année 2016 et 01/01/année 2017 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/ année 2016		Au 01/01/ année 2017	
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	40	€	40	€
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Pas de tranche		€/m ³		€/m ³
	Tarif communes Monthou sur Cher, Thésée, St Romain sur Cher et Noyers sur Cher	0,90	€/m ³	0,90	€/m ³
	Tarif Pontlevoy et Thenay	0,97	€/m ³	0,97	€/m ³
Autre : Lissage du tarif à 1 €/m ³ à compter du 23 mars 2017			€	1,00	€
Taxes et redevances					
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	X oui	<input type="checkbox"/> non	X oui	<input type="checkbox"/> non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau		€/m ³		€/m ³
	Pollution domestique	0,24	€/m ³	0,24	€/m ³
	Autre :		€		€

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2 Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2015	2016	Variation
Frais d'accès au service	0 € HT	0 € HT	%
Frais d'ouverture et de fermeture	0 € HT	0 € HT	%
Coût du branchement	€ HT	€ HT	%

2.3 Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25/05/2009 effective à compter du 25/05/2009 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 25/11/2014 approuvant les nouveaux statuts issus de la fusion entre le SIAEP de Thésée et le SIAEP de Pontlevoy et Thenay. Les tarifs des deux syndicats ont été repris dans les statuts.
- Délibération du 23/03/2017 approuvant le nouveau tarif de 1 €/m³ applicable à toutes les communes du SIAEP de La Vigne aux Champs

2.4 Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier de l'année 2016 et au 1^{er} janvier de l'année 2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ repris dans les quatre factures jointes.

- Deux factures pour l'année 2016
- Deux factures pour l'année 2017

Les tarifs de l'eau étaient différents sur les années 2016 et 2017.

Les communes de Monthou sur Cher, Thésée, Saint Romain sur Cher et Noyers sur Cher avaient conservé le tarif de 0,90 euros/M3.

Les communes de Pontlevoy et Thenay avaient conservé le tarif appliqué dans leur ancien syndicat, à savoir, 0,97 €/M3.

Cette différence de prix de facturation de l'eau potable était tolérée par la préfecture à condition de prévoir un lissage des tarifs dans les trois ans suivants la fusion.

Une délibération a été prise le 23 Mars 2017, actant le lissage du tarif de l'eau au prix de 1€/m³. Ce nouveau tarif s'applique aux six communes du territoire du SIAEP de La Vigne aux Champs.

⁽¹⁾ En lieu et place du tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m³/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01 de l'année n-1 et l'autre avec celles applicables au 01/01 de l'année n.

2.3 Recettes (en €)

Recettes de la collectivité

	Année 2016	Année 2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau aux usagers	442.181,98 €	452.210,24 €	1,02 %
<i>dont abonnements</i>	208.928,29 €	212.219,74 €	1,01 %
Recette de vente d'eau au syndicat Pontlevoy/Thenay			%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			%
Total recettes de vente d'eau	651.110,27 €	664.429,98 €	1,02 %
Autres recettes			%
Recettes liées aux travaux			%
Contribution exceptionnelle du budget général			%
Autres recettes - Branchements	36.675,01 €	51.059,30 €	1,39 %
Total des recettes	687.785,28 €	715.489,28 €	1,04 %

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	101	1	99 %
Paramètres physico-chimiques	81	1	98 %

3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

	Localisation	Etat d'avancement de la procédure
1	Les Grands Champs (St Romain sur Cher)	80 %
2	For Moulin le Comte (St Romain sur Cher)	80 %
3	Les Trois Croix (Monthou sur Cher)	80 %
4	Noyer Bataillon (Monthou sur Cher)	80 %
5	Route de Blois (Pontlevoy)	100 % ? – Arrêté de périmètre de protection validé – Suivi en cours de 2 parcelles sensibles

Pour l'année n, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 %.

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après :

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	60 % 1
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	60 % 11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			

VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	non
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	non
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	non
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	non
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	non
	TOTAL	120	67

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompes, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice

Une étude patrimoniale est en cours de réalisation, en partenariat avec la société Frank DUPUET et la société HADES.

3.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100 = 74.24 \%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V7/V4) est de **0.73 %**.

3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 1.51 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 1.42 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

n-4	n-3	n-2	n-1	n
0,480	0,280	0,00	0,540	0,530 + 0,240

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0,138 \%$$

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Année 2015	Année 2016
Nombre total des branchements	5211	5194
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	6	8
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	278	270
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,12 %	0,15 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	5,33 %	5,19 %

4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en €)

Montants des travaux engagés	430.281,70 € TTC
Montants des subventions <u>pour ces travaux (subvention sectorisation)</u>	66.400,00 €
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	

4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2016	Année 2017
Encours de la dette au 31 décembre	471.425,17 €	759.519,78 €
Remboursement au cours de l'exercice	116.359,06 €	129.376,29 €
<i>dont en intérêts</i>	22.918,08 €	20.700,39 €
<i>dont en capital</i>	93.440,98 €	108.675,90 €

4.4 Amortissements

	Année 2016	Année 2017
Montant de la dotation aux amortissements	222.861,59 €	161.489,30 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Etude patrimoniale	99.490,80 €
Pose de compteurs de sectorisation	Marché clos
	€

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

- Aménagement électrique et technique – Regard interconnexion Monthou sur Cher – HABERT SA – 5.169,60 €
- Renouvellement canalisation – Hameau des Bois Berniers à Monthou sur Cher – Ent RTC – 31.279,84 €
- Sectorisation – Groupement HABERT/AQUALIA – 7.194,00 €
- Renouvellement canalisation centre bourg de Thésée – 2nde tranche – Ent AQUALIA – 38.467,20 €
- Sectorisation – Groupement HABERT/AQUALIA – 10.138,80 €
- Sectorisation – Groupement HABERT/AQUALIA – 13.200,00 €
- Travaux canalisation centre bourg de Thésée – Entreprise AQUALIA – 64.608,00 €
- Compteurs sectorisation – Groupement HABERT/AQUALIA – 58.507,20 €
- Forage SP3 – Canalisation inox – Entreprise SEIT Hydreau – 6.560,40 €
- Renouvellement réseau – Hameau des Bois Berniers à Monthou sur Cher – Ent RTC – 159.187,86 €
- Station SP1 – Renouvellement canalisations + aménagements – Entreprise MARTEAU – 35.968,80 €

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,*
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).*

Au cours de l'année n, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créances et en a accordé _____, pour un montant de _____ €.

_____ € ont été versés à un fonds de solidarité.

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}} = \text{_____ } \text{€/m}^3$$

5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

6.5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 de l'année n est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année 2016 est :

$$\frac{9.903,89 \text{ € X } 100}{651.110,27 \text{ €}} = 1,52 \%$$